

A Rennes, le 31 janvier 2025

« PPL contraintes » : La France veut-elle encore des élevages dans ses territoires ?

L'UGPVB dénonce vigoureusement la suppression, ou la transformation en complexités supplémentaires, de l'ensemble des dispositions concernant l'élevage dans la proposition de loi « Lever les contraintes en agriculture ». Initialement, l'article 3 du texte déposé par les Sénateurs Duplomb et Ménonville contenait plusieurs mesures de simplification, essentielles à l'avenir de l'élevage. Cependant le texte adopté par le Sénat le 27 janvier, avec l'appui du gouvernement, ne comportent aucune réelle simplification. Pire encore l'ajoute des contraintes supplémentaires et entraînera à l'avenir de nouvelles surtranspositions !

Un texte inutile, voire contreproductif

- Plutôt qu'une véritable simplification, ce texte entérine la complexification issue de la loi « industrie verte » en matière de consultation publique : veut-on réellement empêcher les projets des éleveurs ?
- Ce texte prévoit également d'anticiper de 4 ans l'application de la future directive sur les émissions industrielles « IED », dont nous avons dénoncé les effets délétères pour l'avenir de l'élevage familial en France ! Ce texte conduira à une nouvelle surtransposition pour le secteur de l'élevage, notamment de porcs et volailles, avec des procédures allant au-delà des obligations européennes.

L'UGPVB s'interroge : où sont les promesses de simplification administrative ?

La déception est à la hauteur des promesses initiales : tous les renoncements au regard du texte initial ont été adoptés après échange avec les services du ministère de l'Environnement, et avec un avis favorable du Gouvernement !

Nous appelons à un sursaut de la part du Gouvernement et des députés de l'Assemblée nationale afin d'amender la proposition de Loi pour qu'elle permette une réelle simplification administrative pour les éleveurs. Ce qui a été possible pour la souveraineté énergétique il y a deux ans doit l'être également pour la compétitivité de l'élevage français et son rôle dans la souveraineté alimentaire. Au niveau européen, la France doit se saisir du lancement des travaux sur la simplification, engagés par la Commission européenne, pour pousser et plaider la demande de sortie de l'élevage de la Directive « IED ».

CONTACT :

Michel BLOC'H - 06 99 402385